

Préparatifs des guerres coloniales en Afrique de l'ouest : cas de la colonne Kong 1887-1895

Preparations for colonial wars in West Africa: the case of the Kong column 1887-1895

Dr. TRAORÉ Siaka

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara (République de Côte d'Ivoire)

shacool1976@gmail.com

Reçu le : 09 – 05 - 2023	Révisé le : 20 – 05 - 2023	Accepté le : 24 – 05 - 2023
---------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

Résumé

En activité dans la colonie de Côte d'Ivoire, de septembre 1894 à mars 1895, le corps expéditionnaire de Kong ou « colonne de Kong » ne fut guère un évènement ex-nihilo. Son avènement fut la résultante de plusieurs facteurs, notamment le début de l'invasion samorienne, l'annulation de la colonne de l'Oubangui et sa redirection sur la Côte d'Ivoire pour y faire la guerre. En France, la majeure partie des préparatifs de cette guerre a été consacrée à l'octroi des crédits budgétaires au ministère des Colonies par l'Assemblée Nationale, l'achat des besoins aux troupes. Dans la colonie de Côte d'Ivoire également, ces préparatifs embrassèrent la construction d'infrastructures et la conception du plan de guerre.

Mots-clés : Colonne, Kong, crédit, guerre, matériel, Samory, Côte d'Ivoire, Paris

Abstract

Operating in the Ivory Coast colony from September 1894 to March 1895, the Kong Expeditionary Corps or 'Kong Column' was hardly an ex-nihilo event. Its advent was the result of several factors, notably the beginning of the Samorian invasion, the cancellation of the Ubangi column and its redirection to the Ivory Coast to wage war. In France, most of the preparations for this war were devoted to the granting of budgetary credits to the Ministry of the Colonies by the National Assembly, and the purchase of supplies for the troops. In the colony of Côte d'Ivoire, too, these preparations included the construction of infrastructure and the design of the war plan.

Keywords : Column, Kong, credit, war, material, Samory, Ivory Coast, Paris,

Correspondant : **TRAORÉ Siaka. shacool1976@gmail.com**

Introduction

Les lendemains de la Conférence de Berlin débouchèrent sur des regains d'appétits impérialistes de la France dans l'Outre-mer. Dans une compétition frontale avec ses concurrents directs dont l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et sous l'impulsion en interne des lobbys coloniaux (le Comité d'Afrique, le parti colonial, les sociétés géographiques...), la consolidation d'un véritable empire colonial en Afrique devient une visée nationale de premier plan (ANDURAIN, 2008 : 89).

A chaque menace sur intérêts impérialistes, de nombreuses manœuvres sont aussitôt déployées par Paris, au nombre desquelles la guerre coloniale. A cet effet, des expéditions militaires sont souvent montées de toutes pièces et envoyées dans les colonies pour faire la guerre. Cependant, entre la prise de décision par le gouvernement français et le déclenchement des hostilités, beaucoup de tâches se réalisèrent loin des regards indiscrets. Les préparatifs de la colonne de Kong en 1894 s'inscrivirent dans cet ordre, tout comme le furent ceux des grandes opérations coloniales antérieurement conduites au Soudan ou au Dahomey.

Les recherches sur les guerres coloniales en Afrique francophone à la fin du XIX^{ème} siècle foisonnent. S'y trouvent les expéditions militaires sous Galliéni, Archinard, Borgnis-Desbordes (BORRY, 1901 : 102-126), la description des guerres contre Samory dont une partie consacrée à la colonne de Kong (PERSON, 1970 : 668), les grands combats de cette colonne (MONTEIL, 1902 : 100; BARATIER, 2015 : 219) ...Mais, à travers ces études, les projecteurs sur la mobilisation des institutions de la République française, sur l'acquisition des crédits et matériels pour exécuter cette campagne militaire de Kong, se caractérisèrent par leur rareté. La question centrale de notre contribution est donc de savoir quels sont les préparatifs financiers, humains et matériels de la colonne de Kong.

Cet article vise à examiner toutes ces tâches qui ont précédé le début de cette guerre contre Samory. Pour atteindre cet objectif, nous avons eu recours aux ouvrages, aux articles de revues et aux archives composées de rapports et de correspondances. En confrontant les données, nous avons pu orienter notre étude qui s'étend de 1887, début des événements à l'origine de la colonne, jusqu'en 1895, date du début effectif de cette guerre. Ce travail de recherche s'articule autour de trois axes notamment, les origines de la colonne de Kong, la composition des troupes, la définition du plan de guerre et la mobilisation des finances ainsi que celle des différents matériels indispensables.

1- Les origines de l'expédition : De la colonne de l'Oubangui à la colonne de Kong

Les résolutions de la Conférence de Berlin de 1885 firent de l'Etat Indépendant du Congo en Afrique équatoriale la propriété exclusive du roi Léopold II. Mais, le vide a perduré

durant des années au sujet des territoires de la rive droite du fleuve Congo¹. La France s'élançait dans l'aventure en occupant ces terres. L'enjeu est d'agrandir son pré-carré dans cette cuvette du fleuve Congo, en direction du Lac Tchad, au détriment des Anglais et Allemands, respectivement installés dans l'embouchure du Niger et au Cameroun (AUBRY, 2020 :25).

Le 29 avril 1887, une convention franco-congolaise partagea alors la cuvette congolaise, avec pour ligne de repère le fleuve Oubangui. Les territoires de la rive droite échurent à la France quand ceux de la rive gauche, passèrent sous contrôle belge. Cette entente ne mit pas pour autant fin aux tensions (JAMFA CHIADIEU et JAMFA, 2005 :109). Dans la course impérialiste pour s'arroger les territoires du Haut-Oubangui, les antagonismes atteignirent leur pic en 1891, lorsque les rois du Haut-Oubangui paraphèrent des traités avec des émissaires de Léopold II (LACHESE, 2015 :32).

A la métropole, la peur de ne plus accéder au Nil et à la rivière de Bahr el-Ghazal enfla. Pis, sur le terrain, les officiels font face à une hostilité grandissante des peuples autochtones. A titre d'exemple, partie de Bangui, une mission dirigée par Paul Crampel, un collaborateur de Savorgnan de Brazza, est massacrée vers le Lac Tchad (AUBRY, 2020 :26). Du point de vue militaire, la situation de la France dans le Haut-Oubangui inquiète. Les quatre postes font face aux forces de l'Etat Indépendant du Congo qui revendiquent également la propriété de cette région (BARATIER, 2015 :56).

En 1893, dans le but de faire reconnaître son autorité sur le Haut-Oubangui, le gouvernement français envoya une expédition baptisée *colonne de l'Oubangui*. Forte de deux cent hommes et placée sous les ordres du chef de bataillon Louis-Parfait Monteil, cette opération reçut la mission « *d'organiser les postes français de l'Oubangui, le Haut-Oubangui constituant désormais un territoire détaché du Congo français* » (AUBRY, 2020 :26). Mais, face aux menaces du Congo belge de barrer la route de l'Oubangui, la France se rétracte, ce qui met en stand-by l'expédition de Monteil.

Cette inquiétante situation explose le 12 mai 1894 quand l'Angleterre, le vieux rival, entre sur la scène. Au détriment de l'Égypte, cette dernière signe un traité qui céda à l'Etat Indépendant du Congo, les territoires de Bahr el-Ghazal jusqu'au nord de Fachoda. Cette cession sous forme de bail² eut pour objectif de freiner l'expansion française en direction du Nil et du lac Albert Edouard. Le colonel Baratier le reconnut en ces termes : « *l'Etat Indépendant nous barrait l'accès au Nil, il était transformé par l'Angleterre et pour l'Angleterre, en sentinelle de bonnes volontés contre nos ambitions* » (BARATIER, 2015 :56).

Ces inquiétudes se fondèrent sur le fait que ces cours d'eau représentèrent des moyens privilégiés de pénétration du continent noir (LACHESE, 2015 :22). En retour, le Congo belge octroie aux autorités coloniales britanniques les régions du Lac Tanganyika au Lac Albert,

¹ Notons qu'une convention franco-belge signée en février 1885 avait déjà tracé la frontière sur la Licona-NKoundja, matérialisant ainsi la limite des zones d'occupation.

² Les Anglais reconnaissent désormais comme frontières de Congo belge, la crête de partage des cours d'eau du Congo et du Nil, à partir du lac Albert, elle donnait également en bail la quasi-totalité du territoire de Bahr-el-Ghazal, confère (H. Shirmer, 1896, p. 203).

rendant ainsi possible les liaisons des colonies anglaises du Caire au Cap et de l'Ouganda à la Rhodésie du Nord (BARATIER, 2015 :56).

A Paris, la réaction est immédiate. Le léger remaniement ministériel qui intervient dans la foulée, place l'ancien secrétaire d'Etat aux colonies, Théophile Delcassé à la tête du ministère des Colonies. Aux commandes du ministère des Affaires étrangères, c'est Gabriel Hanotaux qui s'installe. « *Nous ferions respecter nos droits* », martèle ce dernier après sa prise de fonction (MONTEIL, 1916 :43). Qualifié de nul effet, le traité anglo-belge est rejeté en bloc. Jugés inaliénables, les droits de l'Egypte sur Bahr el-Ghazal sont aussitôt restaurés par la France qui menace également de bloquer Boma (BAUMONT, 1949 :268).

Au plan militaire, après un an d'attente, le colonel Monteil est remis en selle le 7 juin 1894 par le ministre Gabriel Hanotaux, avec cette fois-ci pour ordre, de prendre la route sur le champ pour reprendre à l'Etat Indépendant du Congo le territoire de Haut-Oubangui. Aux dires de Monteil lui-même, l'objectif est de se rendre à Fachoda. Partis de Marseille le 16 juillet 1894, Monteil et l'expédition au grand complet débarquent à Loango le 7 août de la même année (MONTEIL, 1916 :43).

Parallèlement, la pression diplomatique se renforce avec le soutien des Allemands du Cameroun. Face à cette coalition, l'Angleterre revient sur sa décision en renonçant à la bande de terrain litigieuse, « *mais maintint le bail relatif au Bahr-el-Ghazal destiné à lui faire retour à la mort du roi des Belges* » (BARATIER, 2015 : 56). Avec la Belgique, les choses rentrèrent dans l'ordre suite à la convention du 14 août 1894, signée à Paris, délimitant clairement les frontières entre l'Etat Indépendant du Congo et le Congo français (AUBRY, 2020 : 26). Si les inquiétudes de Paris sont ainsi atténuées en Afrique Centrale, elles le demeurent moins à la même période dans le Golfe de Guinée, plus en précisement dans la colonie de Côte d'Ivoire.

En effet, depuis février 1894, des alertes sont émises par le capitaine Marchand et le gouverneur Binger sur l'invasion du centre nord et du centre est de la colonie, par l'armée de Samory en quête d'un second empire. Le ministre des Colonies Théophile Delcassé émet même des doutes sur l'authenticité d'un rapport du capitaine à ce sujet. C'est pourquoi, dans son télégramme du 2 août 1894, il demanda au capitaine de faire la part des choses entre « *les renseignements qu'il a recueillis lui-même sur place et ceux qui lui ont été simplement fournis par les indigènes toujours plus ou moins portés à l'exagération* »³. Contrarié par les réserves du ministre Delcassé, Marchand se lâche en ces termes : « *Je maintiens renseignements et assume la responsabilité...ai tout vu ou contrôlé moi-même, je n'ai pas l'habitude, depuis six ans que je parcours centre Afrique, accentuer racontars et les transmettre comme certitude* »⁴. Son cri d'alarme est également partagé par le gouverneur Binger, qui séjourne à Chennevières-sur-Marne : « *Il appartient au gouvernement de ne laisser ravager et anéantir à jamais une des*

³ ANON. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909. 11b. Dépêches du ministre des colonies Delcassé 1894. Télégramme N°20 du 2/08/1894 du ministre des Colonies Delcassé à Binger.

⁴ ANON. SG.CI. I. 11. Correspondance générale aout-septembre 1894. 11c. Dépêches du ministre des Colonies. Télégramme N°27 du 4/08/1894 du capitaine Marchand au ministre des Colonies

seules colonies qui aient donné des satisfactions à la métropole...La répression s'impose, c'est une question de vie ou de mort »⁵.

Binger indique que quatre compagnies de tirailleurs sénégalais et une batterie de quatre pièces d'artilleries sont nécessaires pour gagner ce conflit⁶. Sa prise de position ouverte pour la guerre joua dans la balance. Le 14 août 1894, jour de son entretien avec le Commandant Andry de la Direction de la Défense⁷, le ministre Delcassé acte la volonté du gouverneur Binger, par la formation officielle de la colonne de Kong⁸. Au plan politique, cette expédition militaire devait freiner l'extension des colonies anglaises et allemandes situées à l'Est de la colonie⁹. Le lendemain 15 août, il annonce la nouvelle à Grand-Bassam : « *Informez Marchand que j'ai décidé formation colonne contre Samory. Colonne arrivera à Grand-Bassam fin septembre* »¹⁰.

2- La composition des troupes et l'établissement du plan de guerre

La décision de former la colonne de Kong ainsi prise, l'étape suivante fut la mobilisation des personnels militaires et la conception du schéma de guerre. Ces tâches s'effectuèrent avec les ressources humaines disponibles et les informations recueillies sur le terrain.

2-1- La désignation du commandant supérieur de la colonne et la constitution d'un corps expéditionnaire par le ministre des Colonies

Le 8 octobre 1894, soit une semaine avant la formation officielle de la colonne de Kong, Binger fit des propositions relatives à la nomination de l'officier supérieur qui devait éventuellement la diriger. Au ministre des Colonies, le gouverneur désigna le lieutenant-colonel de l'infanterie de marine Audéoud, comme le mieux placé pour conduire à bon port cette opération devant sauver Kong des griffes de Samory. Sur les qualités militantes en faveur de Audéoud, Binger met en avant son sang-froid et surtout sa grande propension à ne faire usage des armes qu'en cas de réelles nécessités : « *Au Soudan, il a su y servir avec zèle sans provoquer la guerre, c'est un officier qui a ramené sa colonne à travers le Fouta-Djallo sans tirer de coup de fusils, enfin, il n'est pas étranger à la capture de Béhanzin* »¹¹.

⁵ ANON. SG.CI. I. 13. Correspondance générale 1889-1909. 13a. Dépêches du gouverneur Binger en France juin-octobre 1894. Lettre du 2/07/1894 au ministre des Colonies Delcassé.

⁶ ANON. SG.CI. I. 13. Correspondance générale 1889-1909. 13a. Dépêches du gouverneur Binger en France juin-octobre 1894. Lettre du 2/07/1894 au ministre des Colonies Delcassé.

⁷ ANON. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, page 21.

⁸ ANON. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, page 10.

⁹ ANON. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, page 29.

¹⁰ ANON. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909. 11b. Dépêches du ministre des colonies Delcassé 1894. Télégramme N°22 du 15/08/1894 du ministre des Colonies Delcassé au gouverneur par intérim Jean-François Cousturier.

¹¹ ANON. SG.CI. I. 13. Correspondance générale 1889-1909. 13a. Dépêches du gouverneur Binger en France juin-octobre 1894. Lettre N° 26 bis du 8/08/1894 au ministre des Colonies Delcassé.

Mais, le ministre trancha en faveur Monteil, un autre officier de l'Infanterie de Marine. Nommé au grade de lieutenant-colonel le 9 août 1894 étant en mission dans le Haut-Oubangui, ce dernier reçut l'injonction de réembarquer pour Grand-Bassam¹². Le 14 septembre 1894, Monteil débarque à Grand-Bassam avec le titre de commandant supérieur de la colonne. Jouissant d'une totale indépendance vis-à-vis du gouverneur, il dispose également de pouvoirs inédits (TRAORE, 2021 : 204). Le 24 septembre 1894, la Direction de la Défense des colonies, dirigée par le général Henri Bourdiaux, lui réitère ces objectifs militaires à atteindre : « *La mission de la colonne (...) consiste à défendre la région de Kong contre les entreprises de Samory et à refouler les bandes qui auraient réussi à y pénétrer* ». Au gouverneur par intérim, Jean-François Cousturier, le ministre des Colonies exigea tout le concours indispensable à Monteil¹³.

A Grand-Bassam, Monteil est venu avec deux compagnies de tirailleurs sénégalais et la batterie de 42 mn, initialement formés pour l'expédition de l'Oubangui (BARATIER, 2015 : 57). En outre, la mobilisation de cinq autres compagnies est programmée, soit trois du Sénégal et deux du Dahomey. Au Sénégal, un recrutement spécial lancé¹⁴ dans la veine, permit de mobiliser plus de 600 soldats africains. Avec 25 sous-officiers et militaires de rang européens et une dizaine d'officiers (TRAORE, 2021 : 204), on forma ainsi à la hâte les 13ème, 14ème et 15ème compagnies du Régiment de tirailleurs sénégalais. Ces corps débarquèrent à Grand-Bassam respectivement les 14 octobre, 4 novembre et 22 novembre 1894. Fortes de plus de 250 hommes, les compagnies du Régiment de tirailleurs haoussa vinrent les 28 octobre et 27 novembre 1894 du Dahomey (MONTEIL, 1902 :14). Toutes ces forces sont soutenues par les hommes des corps spécialisés notamment, la batterie de 80 mm de l'artillerie de Marine, les conducteurs et les spahis sénégalais, soit 95 soldats. Au total, la colonne de Kong mobilisa un effectif de 1220 soldats, toutes races confondues (TRAORE, 2021 : 204). Mais, qu'en est-il de l'établissement du plan de campagne ?

2-2- La définition du plan de guerre par le commandant supérieur de la colonne

Pour accomplir sa mission, l'armée doit nécessairement rallier l'hinterland de la colonie pour engager des contacts physiques avec les sofas. Mais, comment s'y prendre dans ce pays encore quasiment inconnu ? En pratique, deux voies de campagne s'offrirent à Monteil. Ouverte récemment par Marchand, la première traverse le Baoulé et le Djimini, avant de remonter vers la métropole dioula. Le 18 août 1894, soit quatre jours après la décision ministérielle de constituer la colonne, Marchand plancha pour la ligne de campagne qui fit de Grand-Bassam et de Jacquville, les principaux points de débarquement. Puis, remonter par la route du Bandama, emprunter trois routes stratégiques ensuite, en quinze étapes avant d'entrer

¹² ANON. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, page 11.

¹³ ANON. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909. 11b. Dépêches du ministre des colonies Delcassé 1894. Lettre du 27/09/1894 du ministre des Colonies Delcassé au gouverneur par intérim Jean-François Cousturier

¹⁴ ANON. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, page 29.

Préparatifs des guerres coloniales en Afrique de l'ouest : cas de la colonne Kong 1887-1895

en contact avec l'armée samorienne. A l'en croire, sur une longueur de 80 km, le Bandama est navigable aux hautes eaux de Grand-Lahou à Tiassalé, porte d'entrée du grand centre Baoulé. De Grand-Lahou, la distance à parcourir par les troupes est estimée à près de 600 km.

Malgré cette proposition basée sur l'expérience personnelle de Marchand, la Direction de la Défense préféra la route de Binger, longue de 520 Km. De Grand-Bassam, cette dernière rejoint Kong en passant par Attakrou, Malamalasso, Bettié et l'Indénié. Deux jours seulement de portage sont nécessaires et cet itinéraire offre l'avantage d'être plus connu car parcouru depuis des années par les Français et caravaniers du Haut-Comoé. Cependant, son inconvénient principal réside dans la conjoncture politique de l'Indénié qui est sous tension depuis les événements ayant entraîné la mort de l'administrateur Poulle¹⁵.

Pour sa part, Binger s'aligne sur le choix de la Direction de la Défense. Car, outre la situation à Kong, il croit que l'emprunt de la voie de la Comoé peut avoir cet avantage de briser la révolte en cours dans l'Indénié. Après un entretien avec Marchand, le 21 septembre 1894, Monteil tranche en faveur de la route du Bandama (BARATIER, 2015 : 65). Dans son schéma tactique, Grand-Lahou tient la place de base des opérations principales et Tiassalé, celle des opérations secondaires (TRAORE, 2021 : 215).

Pour mieux combattre, la colonne doit définir la chaîne de commandement et les entités opérationnelles capables d'agir de concert, en toute harmonie. A la tête de la pyramide, se trouve l'Etat-major qui regroupe des officiers de diverses armes de l'armée coloniale française. Monteil porta son choix sur le commandant Pineau pour être son chef d'état-major particulier. Ce dernier est secondé par le capitaine Frottié et le lieutenant Hutin. L'Etat-major intègre également en son sein, un chef de service topographique, un médecin-chef de la colonne, un sous-commissaire chargé du service administratif et un chef de la flottille (MONTEIL, 1902 : 45).

Le reste des troupes est réparti en onze unités combattantes autonomes, organisées par spécialité. Ce sont, pour l'infanterie de Marine, les 9^{ème}, 10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} compagnies de tirailleurs sénégalais, les 4^{ème} et 2^{ème} du Haoussa. S'y ajoute un détachement du Génie au colonie, un de l'Artillerie aux colonies, un de la cavalerie (Spahi sénégalais) et un dernier des conducteurs. A niveau de chaque spécialité, les opérations sont dirigées par un capitaine, secondé d'un lieutenant (MONTEIL, 1902 : 46).

Quatre compagnies doivent constituer l'ossature de la colonne active. Appuyées des autres armes, elles doivent servir de fer de lance une fois en contact avec l'adversaire. Le champ des combats est le djimini et le djamala. Pendant ce temps, deux autres veillent à la sécurité des arrières, précisément sur la ligne de ravitaillement (MONTEIL, 1902 : 13). Longue de 300 km, cette dernière part de Grand-Lahou à Kodiokofi, le poste français le plus avancé. Cette ligne joue le rôle de cordon ombilical, chargé d'approvisionner en munitions, en armes, en aliments et médicaments, les troupes au champ de combat vers Kong. C'est aussi par elle que

¹⁵ ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, pages 23-24.

les communications ont lieu avec la base arrière. Pour la protéger efficacement les régions de Grand-Lahou et de Tiassalé basculèrent, en octobre 1894, sous administration militaire¹⁶, commandée par le chef de bataillon, Caudrelier. Les soldats sont échelonnés le long de cette voie de ravitaillement (BARATIER, 2015 : 75).

Le plan de campagne et la ligne de ravitaillement définis, la satisfaction des besoins en divers matériels demeura la prochaine étape pour la réussite des objectifs assignés à la colonne de Kong.

3- La mobilisation des finances et celle des matériels nécessaires à la guerre

Ces étapes cruciales des préparatifs furent du ressort du Parlement français qui mirent les crédits budgétaires à la disposition du ministère des Colonies, pour exécution.

3-1- Le vote des crédits par l'Assemblée nationale française et l'ordonnement des dépenses par le ministère des Colonies

La colonne de Kong bénéficia d'une mobilisation financière à la hauteur des attentes du gouvernement colonial français. Cette entreprise nationale se déroulant au nom des intérêts français dans l'Outre-Mer, l'ordonnateur en chef des dépenses reste donc le ministère des Colonies. La principale source de financement est l'Assemblée nationale qui vote des crédits. A cet effet, le premier apport financier fut l'héritage de la colonne de l'Oubangui. En effet, pour le compte de l'exercice budgétaire 1893, la loi du 28 juillet 1893 votée par le Parlement ouvrit un crédit de 500 000 frs pour le Haut-Oubangui. Comme avances, 140 000 frs sont payés en huit mandats successifs par le caissier payeur central à Monteil, pour acheter des vivres¹⁷.

En pleine crise de l'Oubangui, la loi du 15 juin 1894 votée également par l'Assemblée nationale française sur la rubrique « Protection des intérêts français d'Afrique », autorise le déblocage d'un crédit extraordinaire de 1800000 frs au chapitre 23, pour subvenir aux dépenses militaires nécessaires. Mais, l'annulation des opérations dans le Haut-Oubangui entraîne le transfert d'une grande partie des fonds vers la Côte d'Ivoire, pour la prise en charge de la colonne de Kong (ASSEMBLEE NATIONALE (1871-1942) ..., 1896 : 9). Selon Follet, le Sous-Directeur de la Comptabilité, ce crédit budgétaire a été programmé comme suit :

- a. Crédit mis à la disposition du Haut-Oubangui : 261 585 frs
- b. Crédit de la colonie de Côte d'Ivoire (Kong) : 250 000 frs
- c. Dépenses faites à Paris : 668 549, 86 frs
- d. Dépenses au niveau des différents ports : 259 816,27 frs

¹⁶ ANOM. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909.14a. Dépêches du gouverneur Binger novembre 1894-août 1895. Lettre confidentielle du 1^{er} / 01/ 1895 de Binger au ministre des Colonies.

¹⁷ ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, pages 64-65.

Préparatifs des guerres coloniales en Afrique de l'ouest : cas de la colonne Kong 1887-1895

e. Somme prélevée pour le compte du territoire d'Obock :360 000 frs

Total :1.800.000 frs¹⁸

On note que la totalité du crédit de 1800000 frs ne fut pas uniquement pour la colonne de Kong. 621.585 frs ont été soustraits au profit des troupes devant assurer la sécurité dans le Haut-Oubangui et pour la consolidation des intérêts de la France sur le territoire d'Obock, dans la corne de l'Afrique. Ainsi, après les comptes, il ressort que les 1.178.415 frs consacrés à l'opération de Kong, ont servi à régler les achats à Paris, les dépenses dans les ports et le paiement des autres nécessaires par les autorités locales de la colonie¹⁹.

En dehors du chapitre 23, 17 000 frs ont été prélevés sur d'autres lignes du budget de la métropole pour la mise en route de la colonne de Kong²⁰. Au plan local, Binger informe que la colonie a opéré un prélèvement de 100.000frs sur sa caisse de réserve pour faire face aux urgences²¹.

Mais, à la date du 11 octobre 1894, il ne reste en compte que 357.000 frs. La Direction de la Défense du ministère des Colonies ordonna donc au secrétaire général de la colonie de Côte d'Ivoire d'ouvrir un crédit provisoire de 500.000 frs, pour couvrir les besoins restants²². Pour y faire face, d'après les auteurs du volume 108 du Journal des économistes, en décembre 1894, un crédit supplémentaire a été autorisé par le Parlement, pour soutenir encore la colonne de Kong (BLANQUI. A-J, DUSSARD. H et all, 1895 : 22).

Malgré cet effort, les fonds du chapitre 23 de l'exercice 1894 s'avèrent insuffisants. A en croire Ludovic de la Vaissière de Lavergne, le Directeur de la Comptabilité et des Services pénitentiaires au ministère des Colonies, des fournitures livrées en janvier 1895 par les entreprises Letesdu, Ch. Fortin et Cie et Lefèbvre se chiffrent à 38.041, 79 frs sans compter les frais de transport de 15000frs, déboursés pour l'ensemble des opérations en cours (Kong, Oubangui, missions Bretonnet et Besançon).

Tout comme au niveau des 1.178.415 frs évoqués plus haut, le montant de 38.041, 79 frs doit être largement revu à la hausse, dans la mesure où les fournitures livrées pour le compte de l'Oubangui ont été en grande partie redirigées vers la colonne de Kong. Cependant, aucun crédit budgétaire n'ayant été voté par l'Assemblée nationale au titre de l'année 1895 pour

¹⁸ ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, page 65.

¹⁹ ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, page 65.

²⁰ ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, page 65.

²¹ ANOM. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909.14a. Dépêches du gouverneur Binger novembre 1894-août 1895. Lettre N°176 du 21/ 11/ 1894 de Binger au ministre des Colonies.

²² ANOM. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909. 12. Dépêches du gouverneur par intérim Joseph Lemaire (octobre-novembre 1894). 12b. Dépêches du ministre sur l'ouverture de crédit de la colonne de Kong. Télégramme N°33 du 11/10/1894 de la Direction de la Défense au gouverneur par intérim de Côte d'Ivoire.

l'acquittement de ces dépenses, il est revenu au général Bourdiaux de proposer au ministre des Colonies, une palliative pour solder les fournisseurs concernés²³.

Ces remboursements de dettes prirent la forme « d'intérêts moratoires » payés aux créanciers dont les factures n'ont pu être réglées à cause de l'insuffisance de crédits. Calculés à raison de 5% l'an sur une promesse de 179.729 frs, les intérêts s'étendent sur une partie des 409.224,79 frs, qui correspond, pour leur part, aux créances non-encore soldées, après la clôture de l'exercice budgétaire de 1894²⁴.

Outre ces ressources financières colossales, divers matériels ont été aussi réunis et mis à la disposition du corps expéditionnaire de Kong.

3-2- Les dotations en vivres, en médicaments, en moyens logistiques et de communication par la Direction de la Défense

L'approvisionnement des troupes de la colonne Monteil généra des problèmes récurrents sur plusieurs théâtres d'opérations militaires en Afrique subsaharienne à la fin du XIXème siècle. Dans des zones situées à l'intérieur des terres, comme ce fut le cas de la région de Kong, ce défi devint gigantesque au regard de la maigreur des ressources locales, des conditions climatiques rudes pour les Européens et surtout, à cause de la médiocrité des voies de communications.

En vue de surmonter ces obstacles, le ministère des Colonies s'inspira des expériences vécues au Soudan et au Dahomey. A cet effet, à Marseille, on procéda d'abord à l'achat des vivres de grande consommation, notamment le riz, l'orge, la farine, le café et le vin. Les paiements ont eu lieu après un « *appel à concurrence dans les formes prévues par le décret du 18 novembre 1882* »²⁵. Par contre, en cas d'urgence comme ce fut les cas des colonnes de l'Oubangui et de Kong, les marchés ont été faits de gré à gré²⁶.

Tout se fait après approbation de la Direction de la Défense, qui impose les modes de stockage aux fournisseurs. Pour l'opération de Kong, avant leur acheminement par mer vers Grand-Bassam et Grand-Lahou, les denrées ont été stockées comme suit : le riz (2/3 en sacs et

²³ ANOM. SG.CI. XVI. Troupes et marine. 8. Personnel militaire affaires courantes (1894-1903). 8a. Correspondances, notes, rapports, gestion des troupes 1895-1896. Note du 30/04/1895 pour la Direction de la Défense au sujet de l'acquittement sur l'exercice 1895 des dépenses faites pour le Haut-Oubangui.

²⁴ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, pages 66-67.

Les membres de la commission ont déploré cette méthode car interdite par les principes de la Comptabilité publique au regard de l'article 12 du décret du 31 mai 1862. Ce dernier interdit toute forme de majoration d'intérêts au bénéfice des fournisseurs.

²⁵ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, p.36.

²⁶ ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, p.37.

Préparatifs des guerres coloniales en Afrique de l'ouest : cas de la colonne Kong 1887-1895

1/3 en caisses métalliques zinguées), le foin en balles, le vin (barriques de 220 litres et tonnelets de 25 litres), la farine (en caisses zinguées) ...²⁷

En vue de l'acheminement des charges de la côte vers Kong, le Département des Colonies par l'entremise de sa Direction de la Défense saisit, le 12 octobre 1894, le ministre de la Guerre pour une cession de mulets. Le 7 novembre 1894, au port d'Oran, le service de la remonte de l'Algérie fait embarquer 150 mulets, à destination de la colonie de Côte d'Ivoire. Outre l'Afrique du Nord, des mulets furent aussi pris à Dakar²⁸ où les chevaux des spahis prirent également place dans les paquebots. Ces chevaux débarquèrent à Grand-Lahou, dans des box transportés sur le rivage dans des surf-boats conduits par les Kroumens. A Jacqueville, les mulets ont été déchargés selon le même procédé. Puis, ils ont été réembarqués pour traverser la lagune à destination de Dabou (BARATIER, 2015 : 90-92). Neuf caisses de produits vétérinaires²⁹ ont été aussi acquies auprès du ministère de la Guerre pour le suivi sanitaire desdits animaux. Elles mirent plusieurs mois avant de rallier Grand-Bassam³⁰.

Par ailleurs, les tentes tolets, les harnachements ont aussi été acquis. Concernant le matériel télégraphique pour communiquer avec la colonne, les besoins formulés par Jean-François Cousturier, le gouverneur par intérim de la Côte d'Ivoire, furent « *500 km de fils cuivre 3 mm avec isolateurs, instruments et appareils pour établir six postes Morses et deux relais, huit télégraphistes militaires* »³¹. A partir de Jacqueville³², une nouvelle ligne doit connecter les postes de Dabou, de Tiassalé et éventuellement ceux du Baoulé³³. Pour la pose des poteaux, 50 hommes ont été fournis par le roi Bley³⁴.

Le ballet des troupes et bagages sur la voie fluviale entre Grand-Lahou et Tiassalé a nécessité des moyens de transports appropriés. A cet effet, des canonnières de 20 m de longueur,

²⁷ ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, pages 36-37-38.

²⁸ ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, p. 42.

²⁹ ANOM. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909. 14a. Dépêches du gouverneur Binger novembre 1894 - août 1895. Lettre N°445 du 21/06/1895 de Binger au ministre des Colonies, Emile Chautemps.

³⁰ ANOM. SG.CI. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896, p. 43.

³¹ ANOM. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909. 11. Dépêches du gouverneur par intérim Jean François Cousturier (avril-septembre 1894). 11. Télégramme N°36 du 26/08/1894 adressé au ministre des Colonies, Théophile Delcassé.

³² Le poste de Jacqueville était déjà relié à Grand-Bassam.

³³ ANOM. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909. 11. Dépêches du gouverneur par intérim Jean François Cousturier (avril-septembre 1894). 11a. Télégramme N°36 du 26/08/1894 adressé au ministre des Colonies, Théophile Delcassé.

³⁴ ANOM. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909. 11. Dépêches du gouverneur par intérim Jean François Cousturier (avril-septembre 1894). 11a. Lettre N°120 du 25/08/1894 adressée au ministre des Colonies, portant sur le rapport sur la situation politique et commerciale à la Côte d'Ivoire pour la période du 25 juillet 1894 au 25 août 1894.

10 nœuds maximum comme vitesse avec des coques en tôles acier pontées ont été demandés par les autorités de Grand-Bassam³⁵.

De Tiassalé à Kong, face à l'insuffisance des mulets, le commandement militaire prit des dispositions pour louer des services des porteurs. La rétribution prévue pour chaque porteur est de 0,5 frs plus une ration. Pour une colonne de 700 soldats, ce sont près de 4000 charges qui doivent être amassées à Kodiokofi, le poste le plus proche du théâtre des opérations (BARATIER, 2015 : 94).

Cette guerre contre Samory exigea, par ailleurs, la construction et la réhabilitation des infrastructures. De Dabou à Tiassalé, une route à travers la forêt dense a été élargie (BARATIER, 2015 : 66). Sur la ligne de ravitaillement, Cousturier chargea, en septembre 1894, l'administrateur Nebout et le capitaine Marchand, de construire des magasins pour stocker les denrées et matériels du corps expéditionnaire de Kong. Cousturier projette même d'étendre les postes français de la ligne de pénétration, de Kodiokofi à Sokolo-Dioulasso, en passant par Satama-Sokoura³⁶.

Conclusion

Pour le gouvernement impérialiste français, la projection d'une guerre de conquête en Afrique occidentale française, à la fin du XIX^{ème} siècle prit la forme d'un travail d'Hercule. A cause de son extrême complexité, la tenue des expéditions militaires dans cette région fut largement tributaire de nombreux préalables, entre autres, les crédits budgétaires, les facilités institutionnelles pour un déroulement optimum des préparatifs. La colonne de Kong a été préparée et exécutée suivant toutes ces réalités. Avec l'argent débloqué par l'Assemblée nationale française, le nécessaire est réuni en France et sur d'autres parties de l'Afrique, pour être ensuite acheminé à Grand-Bassam. Cette campagne des préparatifs est complétée par une série de tâches réalisée au plan local, c'est-à-dire, dans la colonie de Côte d'Ivoire, par les autorités coloniales concernées. Des questions aussi intéressantes demeurent à ce stade de notre étude : comment s'est déroulée cette guerre contre Samory ? Quelles furent également ses conséquences directes sur la vie politique, militaire et économique de la colonie de Côte d'Ivoire ? Les réponses à ces interrogations constituent l'objet de nos études ultérieures.

³⁵ ANOM. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909. 11. Dépêches du gouverneur par intérim Jean François Cousturier (avril-septembre 1894). 11a. Télégramme N°34 du 25/08/1894 adressé au ministère des Colonies, Théophile Delcassé.

³⁶ ANOM. SG.CI. I. Correspondance générale 1889-1909. 11. Dépêches du gouverneur par intérim Jean François Cousturier (avril-septembre 1894). 11a. Lettre N°139 du 24/09/1894 adressée au ministre des Colonies.

La liste bibliographique

I. Les archives

Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), Série Géographique Côte d'Ivoire (SG CIV)

1. CIV. I. 12. Correspondances générales 1889-1910. 12. Dépêches du gouverneur par intérim Joseph Lemaire (octobre-novembre 1894). 12b. Dépêches du ministre sur l'ouverture de crédit de la colonne de Kong. Télégramme N°33 du 11/10/ 1894 de la Direction de la Défense au gouverneur par intérim de Côte d'Ivoire.
2. CIV. I. 14. Correspondances générales 1889-1910. 14a. Dépêches du gouverneur Binger, novembre 1894 -août 1895. Lettre confidentielle du 1^{er} /01/ 1895 de Binger au ministre des Colonies.
3. CIV. I. 14. Correspondances générales 1889-1910. 14a. Dépêches du gouverneur Binger, novembre 1894 -août 1895. Lettre N°120 du 25/08/ 1894 de Binger au ministre des Colonies.
4. CIV. I. 14. Correspondances générales 1889-1910. 14a. Dépêches du gouverneur Binger, novembre 1894 -août 1895. Situation politique de la colonie (24 juin 1895). Lettre N°445 du 21/06/ 1895 de Binger au ministre des Colonies.
5. CIV. I. 11. Correspondances générales 1889-1910. Dépêches de Paul Jean François Cousturier, gouverneur par intérim (avril-septembre 1894). 11c. Dépêches du Ministre des Colonies 1894. Demande de précisions sur les informations communiquées par le capitaine Marchand (2 août 1894). Télégramme N°27 du 4/08/1894 du capitaine Marchand adressé au ministre des Colonies, Théophile Delcassé.
6. CIV. I. 11. Correspondances générales 1889-1910. Dépêches de Paul Jean François Cousturier, gouverneur par intérim (avril-septembre 1894). 11b. Dépêches du Ministre des Colonies 1894. Télégramme N°22 du 15/08/1894 du ministre des Colonies, Théophile Delcassé au gouverneur par intérim Paul Jean François Cousturier.
7. CIV. I. 11. Correspondances générales 1889-1910. Dépêches de Paul Jean François Cousturier, gouverneur par intérim (avril-septembre 1894). 11b. Dépêches du Ministre des Colonies 1894. Lettre du 27/09/1894 du ministre des Colonies, Théophile Delcassé au gouverneur par intérim Paul Jean François Cousturier.
8. CIV. I. 11. Correspondances générales 1889-1910. Dépêches de Paul Jean François Cousturier, gouverneur par intérim (avril-septembre 1894). 11. Dépêches du ministre des Colonies 1894. Télégramme N°36 du 26/08/1894 adressé au ministre des Colonies, Théophile Delcassé.
9. CIV. I. 11. Correspondances générales 1889-1910. Dépêches de Paul Jean François Cousturier, gouverneur par intérim (avril-septembre 1894). 11a. Dépêches du ministre des Colonies 1894. Lettre N°120 du 25/08/1894 adressé au ministre des Colonies, portant sur le rapport sur la situation politique et commerciale à la Côte d'Ivoire pour la période du 25 juillet 1894 au 25 août 1894.
10. CIV. I. 11. Correspondances générales 1889-1910. Dépêches de Paul Jean François Cousturier, gouverneur par intérim (avril-septembre 1894). 11a. Dépêches du ministre des Colonies 1894. Télégramme N°34 du 25/08/1894 adressé au ministre des Colonies.
11. CIV. I. 11. Correspondances générales 1889-1910. Dépêches de Paul Jean François Cousturier, gouverneur par intérim (avril-septembre 1894). 11a. Dépêches du ministre des Colonies 1894. Télégramme N°139 du 24/09/1894 adressé au ministre des Colonies.
12. CIV. I. 13. Correspondances générales 1889-1910. 13a. Dépêches de gouverneur Binger en France, juin-octobre 1894. Présence de Samory dans le pays de Kong (7 août, 24 septembre 1894). Lettre du 2/07/1894 au ministre des Colonies, Théophile Delcassé.
13. CIV. I. 13. Correspondances générales 1889-1910. 13a. Dépêches de gouverneur Binger en France, juin-octobre 1894. Présence de Samory dans le pays de Kong (7 août, 24 septembre 1894). Lettre N°27 bis du 8/08/1894 au ministre des Colonies, Théophile Delcassé.
14. CIV. I. 13. Correspondances générales 1889-1910. 13a. Dépêches de gouverneur Binger en France, juin-octobre 1894. Présence de Samory dans le pays de Kong (7 août, 24 septembre 1894). Lettre N°26 bis du 8/08/1894 au ministre des Colonies, Théophile Delcassé.
15. CIV. XVI. Troupes et marine 1889-1908. Personnel militaire, affaires courantes (1892-1908). 8 Correspondance, notes, rapports (1895-1896). 8a. Correspondances, notes, rapports, gestion des

troupes 1895-1896. Note du 30/04/1895 pour la Direction de la Défense au sujet de l'acquittement sur l'exercice 1895 des dépenses faites pour le Haut-Oubangui.

16. CIV. XIX. Contrôle et inspections 1891-1909. 2. Rapport de la commission d'enquête sur la colonne de Kong du 16 mars 1896.

II. Les sources imprimées

1. BORRY, P. (1901). La conquête du Soudan. Tours : maison Alfred Mame et fils.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k377055t.r=La%20conqu%C3%AAt%20du%20Soudan.?rk=21459;2>

MONTEIL, P-L (Lieut-col). (1902). La colonne de Kong une page d'histoire militaire coloniale. Paris : Henri Charles-Lavauzelle.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6464773c/f15.item.r=La%20colonne%20de%20Kong>

2. MONNIER, M. (1897). La boucle du Niger. Paris.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k116581r/f1.item>

II. Les études (livres, articles)

1. ASSEMBLEE NATIONALE (1871 1942) CHAMBRE DES DEPUTES. (1896). Annales de la Chambre des députés ... : Documents parlementaires, Volume 47. Paris : Imprimerie des journaux officiels.

2. AUBRY, P. (2020). Médecins et expéditions coloniales françaises au XIXe siècle : Afrique noire et Madagascar. Paris : L'Harmattan.

3. BARATIER, A. (2015). Epopées africaines. Paris : L'Harmattan.

4. BAUMONT, M. (1949). L'essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904). Vendôme : Presses Universitaires de France.

5. BLANQUI, A-J. DUSSARD, H. et... (1895). Journal des économistes : revue mensuelle de la science économique et de la statistique ..., Volume 108. Paris : Guillaumin et Cie.

6. JAMFA, C. M. L. et JAMFA, L. (2005). Comment comprendre la "crise" de l'Etat postcolonial en Afrique ? : un essai d'explication structurelle à partir des cas de l'Angola, du Congo-Brazzaville, du Congo-Kinshasa, du Liberia et du Rwanda. Paris : Peter Lang.

7. KODJO, G. N. (1991). Fin de siècle en Côte d'Ivoire - 1894-1895, la ville de Kong et Samori d'après le journal inédit du Français Georges Bailly. Paris : L'Harmattan.

8. LACHESE, M-C. (2015). De l'Oubangui à la Centrafrique, la construction d'un espace colonial. Paris : L'Harmattan.

9. PERSON, Y. (1970). Samory une révolution Dyula (Thèse de Doctorat) tome II. IFAN. Dakar.

10. TRAORE, S. (2021). Les forces de sécurité en Côte d'Ivoire 1886-1961 (Thèse unique de Doctorat). Université Alassane Ouattara. Bouaké.

11. TRAORE, Siaka. (2022). Du poste militaire au 3ème bataillon de Bouaké : origine, création et évolution 1893-1964, Actes du Colloque International sur Bouaké mars 2020. pp. 207-2031. Bouaké : Nouvelles Editions Balafons.

IV. La webographie

1. ANDURAIN, J. (2008). Réseaux politiques et réseaux d'affaires : le cas d'Eugène Etienne et d'Auguste d'Arenberg. L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer. pp. 85-102, consulté le 17 mars 2023 sur le lien : https://www.persee.fr/doc/sfhom_0000-0002_2008_ant_6_1_1071

2. SCHIRMER, H. (1896). Les traités de partage de 1894 : en Afrique centrale. Annales de Géographie, vol. 5, N° 20, pp. 202-15. <http://www.jstor.org/stable/23861201>, consulté le 22 février 2023.